

LA PRÉVOYANCE EN SUISSE: UNE IMAGE PARADOXALE

Considérée comme importante et nécessaire par la majorité, la prévoyance ennuye. Est-ce dû à son opacité, à sa complexité ou est-ce tout simplement dû à son image.

TEXTE › Pierre E. Michel

EN 1985, le législateur a, par l'entrée en vigueur de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP), créé ex nihilo un nouveau secteur économique où se sont amassés près de 650 milliards de francs suisses durant les 21 dernières années. Cet argent retiré de l'épargne des ménages, mais aussi du fisc, a profondément influencé en Suisse, à leur insu, le comportement des consommateurs et des investisseurs.

En soustrayant l'épargne de la maîtrise des ménages puis en exigeant que l'épargne salariale du II^e pilier soit isolée dans des structures juridiques indépendantes, le législateur a donné naissance à une prolifération de nouveaux intervenants institutionnels sur les marchés financiers. Il a aussi créé une source de revenus considérables pour les assureurs et pour les banquiers. Ces deux corporations ont très vite compris le bénéfice qu'elles pouvaient retirer de cette nouvelle répartition de l'épargne. Elles ont donc alloué des ressources considérables pour gagner rapidement des parts substantielles de ce marché.

Considérer que la prévoyance est correctement et complètement représentée par les assurances et les banques revient à dire que l'industrie automobile est correctement et complètement représentée par les fabricants de moteurs et de pneumatiques. Ces intervenants sont certes importants et nécessaires, mais clairement insuffisants pour assurer l'existence d'un secteur de la prévoyance conforme aux souhaits du législateur.

De par la loi, toute entreprise doit offrir à ses salariés la possibilité d'une affiliation à une caisse de pension. Tout travailleur dépendant, à quelques rares exceptions près, doit être assuré auprès d'une institution de prévoyance (IP). Anticipant les conséquences de l'entrée en vigueur de la LPP, les assurances et les banques ont vite compris que les IP et leurs assurés pouvaient devenir une clientèle quasi captive. Fort de cette volonté, les principaux acteurs de la communication dans ce secteur ont donc été, durant des années, les assurances et les banques et elles ont forcément expliqué cette activité en fonction de leur propre optique: Pour

les assureurs, la prévoyance est un problème de gestion de risques actuariels, alors que pour les banquiers c'est avant tout un problème de performance des actifs gérés. Les deux n'ont pas tort, mais ils n'ont que partiellement raison, car la complexité des questions auxquelles doit répondre la prévoyance dépasse largement les problématiques propres à l'assurance ou à la gestion d'actifs.

L'inconvénient de cette situation

est que le principal intéressé, l'assuré, a été quasiment absent des préoccupations des grands intervenants. Pourquoi? Probablement parce qu'il a été durant de longues années, considéré comme une donnée stable et connue, donc négligeable.

Les temps changent. On s'est aperçu que même des fleurons de l'économie suisse étaient faillibles. La crise des marchés de 2001 à 2003 a testé les limites de notre système de surveillance des assurances et des banques. Les assurés ont commencé à poser des questions. Sous l'influence de leurs électeurs, les politiciens ont enfin dû prendre le taureau



©Photo: David Benton - FOTOLIA

par les cornes et, fort des constatations faites durant la crise, lancer une révision en profondeur de la LPP. Le lobby des assurances, poursuite d'un cartel sous une autre forme, entoure très étroitement le conseil fédéral. Il faut dire que les enjeux sont gigantesques pour une économie de la taille de celle de la Suisse.

A notre avis, la communication dans le domaine de la prévoyance, qu'on peut considérer avoir longtemps été lacunaire voire partielle, a tout simplement souffert de l'absence de compétition. La naissance, depuis quelques années, de nouvelles institutions s'adressant notamment aux PME, a indubitablement apporté du sang neuf dans ce domaine. Mais tout ce qui brille n'est pas or. On constate des exagérations et l'avenir nous réserve probablement quelques déconvenues. Pour ces nouvelles venues, il semble parfois que le passé doive être sacrifié sur l'autel de la performance à court terme. Rien n'est plus faux en prévoyance.

La santé du bilan et la pérennité de l'institution sont la clef de voûte de tous ses efforts visant à offrir la meilleure prestation possible aux assurés. Là encore, la présence d'actionnaires

nous semble pernicieuse et devra bien un jour faire l'objet d'une réflexion approfondie du législateur. Mais comment éviter leur présence tant que les fiscaux cantonaux refuseront aux IP d'avoir leurs propres forces commerciales sous leur toit. Comment peut-on demander aux IP de se regrouper, de devenir plus efficaces pour être plus performantes, sans les autoriser à se doter des moyens nécessaires à leur développement. Il y a là une incohérence qui a pavé la voie des sociétés commerciales vendant des produits de prévoyance à titre d'intermédiaires. C'est d'ailleurs ce même rôle qu'ont rempli les collaborateurs des assurances ou des banques. Leurs IP ont profité de forces commerciales qui sont interdites à ceux qui souhaitent respecter scrupuleusement l'intention de la loi. De plus, des contre-affaires ont été mises dans le balan qui ont considérablement distordu la concurrence: par exemple l'adjudication de travaux dans les immeubles de l'assurance à condition d'amener la caisse de pension ou la même condition à l'octroi de crédits chez les banquiers. Une fois pris dans cet engrenage, les entreprises sont captives et les assurés otages. Heureusement, la plupart des grandes banques ont compris les

risques de telles manœuvres commerciales et se sont largement désinvestis de ce secteur. Elles se concentrent maintenant sur la gestion d'actifs et le global custody, qui appartiennent à leurs métiers de base et où bon nombre d'entre elles excellent.

Même si cela n'est pas flagrant, la prévoyance en Suisse est un monde en ébullition. Elle n'est toutefois pas un monde à part. On peut lui appliquer le principe suivant bien connu: «Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement et les mots pour le dire arrivent aisément.» Si les mots censés expliquer la prévoyance continuent à générer une perception floue de sa finalité, c'est peut-être tout simplement parce que les gens qui en parlent n'en ont pas une conception très claire. A moins qu'ils n'y trouvent quelque avantage... ❧

Pierre E. Michel
La Collective de Prévoyance - Copré
Directeur de la Fondation,
Membre du Conseil.
www.copre.ch

